

Enjeux :

Maîtriser la législation Transport.

Public :

Chargés d'affaires,
Consultants, Exploitants,
Responsables et
Directeurs d'agences

Prérequis :

Aucun.

Durée :

2 jours / 14h en
présentiel

Animation :

Formateurs experts en
formation et
accompagnement des
agences d'emplois.

Tarifs :

Personnalisés – Nous
consulter.

Sanctions :

Certificat de Réalisation

Objectifs Pédagogiques

Les apprenants seront en capacité de :

- Conforter leurs acquis et / ou s'approprier les connaissances
- Maîtriser le vocabulaire réglementaire et juridique
- Savoir utiliser le moyens humain (Conducteurs) sur le bon moyen matériel

Contenu

✓ Jour 1 :

- **S'approprier les différents contrats existants en TRM PANORAMA de la relation :**
 - commerciale (interne et externe)
 - administration (autorités)
- **Visibilité sur les différentes relations contractuelles en TRM**
 - Le Règlement CE n° 1071/2009 du 21/10/2009 établissant des règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route : Définition, périmètre de responsabilité du « gestionnaire de transport »
- **L'organisation des transports routiers en France : Le décret 99-752 du 30/8 /1999 :**
 - Le transport pour compte d'autrui ;
 - Le transport pour compte propre
- **Les différentes entreprises de transport, leur activité, les véhicules utilisés, et aptitude du conducteur (Mémento Véhicule / Permis adéquat / CONDUCTEUR)**
 - Pertinence et zone de confort face à la demande d'un client
- **La co-responsabilité pénale du donneur d'ordres, notamment si surcharge (Articles R 121-1 à R 121-5 du Code de la route)**
- **Surcharge (en fonction du type de matériel)**

Contact et inscription : formation@lip-academy.com | 04 72 76 27 06

Enjeux :

Maîtriser la législation Transport.

Public :

Chargés d'affaires,
Consultants, Exploitants,
Responsables et
Directeurs d'agences

Prérequis :

Aucun.

Durée :

2 jours / 14h en
présentiel

Animation :

Formateurs experts en
formation et
accompagnement des
agences d'emplois.

Tarifs :

Personnalisés – Nous
consulter.

Sanctions :

Certificat de Réalisation

Contenu

✓ Jour 2 :

- **S'approprier les actualités relatives à la réglementation européenne en vigueur :**
 - Règlement européen (CE) n° 561/2006 du 15 mars 2006 (Modifié Par la Paquet Mobilité 2020)
 - Directive communautaire n° 2002/15/CE du 11 mars 2002
 - Règlement UE 165/2014 du 04 fév. 2014 (JO du 28)
 - Champ d'application
 - Définition des durées, périodes, pause(s) et repos, communautaire et Française
 - Responsabilité de l'entreprise de transport
 - Contrôles et sanctions
 - Maîtriser le vocabulaire réglementaire
 - L'attestation d'activité européenne (recommandée ou/et obligatoire) - Point sur l'actualité sociale :
 - L'employeur doit révéler l'identité du conducteur auteur d'infraction(s) routière(s) !
 - Rappel : pause conduite obligatoire en "LIT" (pause ou repos), même en France !
 - Repos Hebdomadaire Normal interdit en cabine.
- **Renforcer ses connaissances en réglementation du travail de nuit et de l'identification du travailleur de nuit**
 - Champ d'application, personnel roulant
 - Période nocturne
 - Durée(s) maximale(s) du travail de nuit, du temps de service journalier et hebdomadaire (10 heures de travail ou 12 heures de temps de service ?

Contact et inscription : formation@lip-academy.com | 04 72 76 27 06

Les fondamentaux de la réglementation en transport routier de marchandises

Enjeux :

Maîtriser la législation Transport.

Public :

Chargés d'affaires,
Consultants, Exploitants,
Responsables et
Directeurs d'agences

Prérequis :

Aucun.

Durée :

2 jours / 14h en
présentiel

Animation :

Formateurs experts en
formation et
accompagnement des
agences d'emplois.

Tarifs :

Personnalisés – Nous
consulter.

Sanctions :

Certificat de Réalisation

Contenu

- **Décrypter les règles françaises spécifiques relatives aux durées de travail (code du travail, lois, code des transports, circulaires)**
- Durée du temps de service et du travail effectif, code du travail appliqué au transport (code des transports),
 - Notion d'amplitude de travail, durée maximum "mathématique" et non réglementaire
 - Maîtriser le vocabulaire réglementaire
- Point sur l'actualité : "code des transports" ; pause relative à la durée de travail consécutives de 6 heures et au-delà de 9 heures ; amende pénale non recevable en cas de contrôle de la DIRECCTE (Inspection du travail).
- **Mettre en adéquation les acquis de la formation par l'étude de cas concrets d'entreprise, voire des participants présents**

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques. Vidéo projecteur. Cas pratiques, Méthodes mixant échanges interactifs et réflexions individuelles
- **Validation des acquis** : évaluation collective par le jeu de questions / réponses en interaction
- **Évaluation des acquis** par le formateur.
- **Évaluation à chaud** de la formation par les apprenants.

Contact et inscription : formation@lip-academy.com | 04 72 76 27 06